

ELANCOURT



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

CONSEIL MUNICIPAL 15 FEVRIER 2023

2023



Le Budget : un choix d'avenir

ÉDITO

Partant d'un constat financier objectif, le rapport annuel d'orientation budgétaire est une proposition d'actions stratégiques de la Majorité municipale d'Élancourt. C'est une source précieuse d'informations pour les citoyens et une base de départ à un débat démocratique sincère avec les élus minoritaires, à l'occasion duquel il appartient à chaque membre du Conseil Municipal de conforter ou non ces orientations, voire d'en proposer de nouvelles. Le tout est d'être réaliste et cohérent, car l'argent public magique n'existe pas : il faut faire des choix sérieux et les assumer.

Nous agissons ainsi depuis des années en faisant d'Élancourt une « Ville à la campagne » où il fait bon vivre, sûre pour ses habitants, et qui investit intelligemment dans l'avenir de nos enfants à travers une vraie culture de l'Innovation, notamment numérique.

Avec 54 prix nationaux obtenus, nos résultats sont éloquentes et nous assurent le soutien précieux de partenaires solides et fiables, avec lesquels nous bâtissons tous nos projets : Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY), Département des Yvelines et Région Île-de-France.

Ce sont ces priorités partagées et ce réseau puissant qui nous permettent de proposer de nouveau aux Élancourtois un budget d'investissement solide, ambitieux et équilibré, malgré le contexte économique national inquiétant, avec le retour de l'inflation et les conséquences de la guerre en Ukraine, notamment l'explosion des prix de l'énergie.

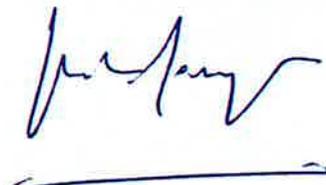
Notre priorité reste de protéger les Élancourtois, de réaliser les plus beaux projets éducatifs, sportifs, associatifs, culturels, et d'œuvrer toujours en faveur de la qualité de vie de nos familles. Nous pouvons réussir ce pari grâce à une gestion rigoureuse, exemplaire et aussi imaginative, car « le budget est un acte vivant », toujours en mouvement, toujours collé à la réalité du terrain. Le budget n'est pas une fin en soi, c'est un moyen d'action, l'expression d'une volonté : celle de tracer le chemin de l'avenir pour notre commune d'Élancourt et les Élancourtois.

Nous sommes à votre écoute et, surtout, à votre service !



1^{er} Adjoint délégué aux
Finances

Vice-Président de SQY



Maire d'Élancourt

Président de SQY

SOMMAIRE

LE CADRE JURIDIQUE	3
LE CONTEXTE NATIONAL ET LOCAL	4
LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE	4
LA LOI DE FINANCES POUR 2023	6
L'INTERCOMMUNALITÉ	9
1. L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2022	11
2. LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	15
LA MASSE SALARIALE	15
3. L'ENDETTEMENT	16
4. LES ORIENTATIONS 2023	19
LES OBJECTIFS POLITIQUES GÉNÉRAUX	19
OPTIMISER LE TAUX DE SUBVENTIONNEMENT DES INVESTISSEMENTS,	20
RECOURIR À L'EMPRUNT POUR FINANCER LA CONSTRUCTION DES OPÉRATIONS	20
STRUCTURANTES.	20
5. LA PRÉVISION BUDGÉTAIRE	29
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	29
LA SECTION D'INVESTISSEMENT	31
6. LA PROSPECTIVE	35
DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT	36
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	38

LE CADRE JURIDIQUE

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale, car il traduit en termes financiers les choix politiques pour la commune.

Le cycle budgétaire est rythmé par de nombreuses étapes dont la première est le rapport d'orientation budgétaire (ROB). Il constitue une obligation légale pour toutes les communes de plus de 3 500 habitants, et un débat doit se dérouler dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

La loi du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République, a instauré ce rapport et ce débat pour répondre à deux objectifs principaux : le premier est de permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent des priorités qui seront inscrites au budget primitif ; le second objectif est d'apporter une information sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

La loi NOTRe du 7 août 2015 complète les règles relatives au débat d'orientation budgétaire (DOB).

Elle précise en particulier que les orientations susvisées devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Pour les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit aussi comprendre la présentation de la masse salariale ainsi que sa structure.

Le présent rapport a pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion préalablement au vote du budget primitif 2023 qui devrait intervenir à l'occasion du Conseil Municipal du 15 février prochain.

Les informations figurant dans le ROB doivent faire l'objet d'une publication, notamment sur le site Internet de la commune, et le débat afférent à la présentation de ce rapport doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique.

Enfin, le ROB doit être transmis au représentant de l'État dans le département, ainsi qu'au Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont la commune est membre.

LE CONTEXTE NATIONAL ET LOCAL

LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE

CONTEXTE

L'année 2022 aura été marquée par l'essoufflement de la croissance, la pire crise énergétique depuis les années 1970 et le retour d'une forte inflation généralisée à l'ensemble des pays et des produits.

Pour 2023, les prévisions de croissance mondiale ne sont guère plus réjouissantes, avec une estimation de 1,7 % selon la Banque Mondiale. L'Asie serait le principal moteur de la croissance, tandis qu'elle serait très faible en Europe et aux États-Unis avec un taux de 0,5 %.

L'économie mondiale paie au prix fort les effets de la forte inflation, de la hausse des taux d'intérêts, la perte de confiance des consommateurs et de la baisse du pouvoir d'achat dû au recul de l'investissement et de la guerre en Ukraine.

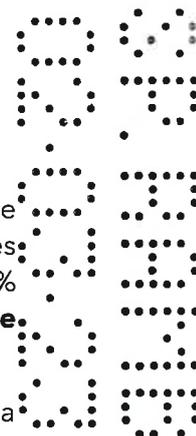
L'économie française au bord de la récession en 2023.

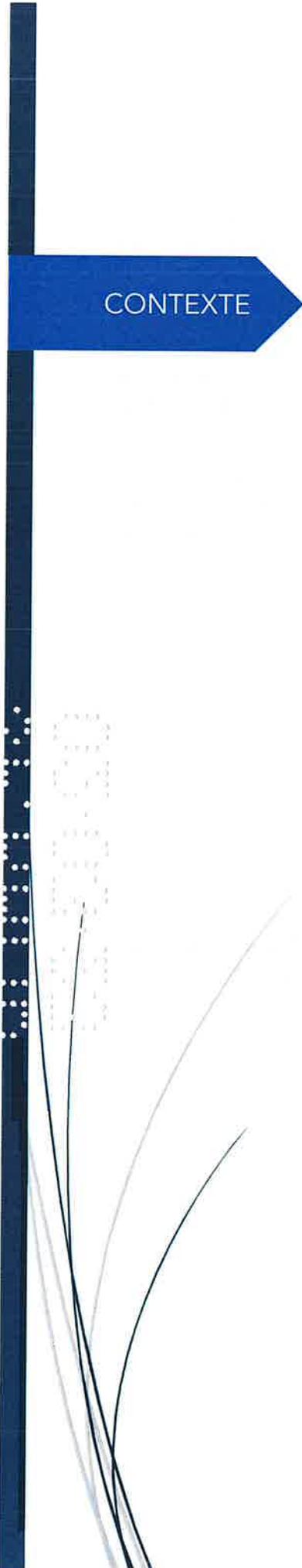
Après un rebond de 7 % en 2021, les prévisions de croissance s'établissent pour 2022 à 2,6 % selon la Banque de France. Les prévisions pour 2023 sont plus moroses avec un taux de 1 % retenu dans la Loi de finances, alors **que la Banque de France estime une croissance comprise entre -0,3 et 0,8 % du PIB.**

Selon l'institution, l'activité économique serait freinée par la normalisation de la politique monétaire, un environnement international moins porteur et l'impact des prix toujours élevés de l'énergie. Néanmoins, elle serait soutenue par la consommation des ménages.

L'optimisme du gouvernement sur les prévisions de croissance alimente l'espoir d'un déficit des finances publiques contenu à 5 % du PIB.

Cette prévision de déficit de Bercy semble « un peu sous-estimée » et témoigne d'un « redressement des finances publiques qui s'annonce lent et très incertain » selon les deux avis rendus par le Haut Conseil des finances publiques (HCFP).





CONTEXTE

Il est prévu dans la Loi de Finances une baisse du déficit de 172,6 en 2022 à 158,5 Md€ en 2023.

Ce déficit est inclus dans les 270 Md€ de dette que l'État compte lever sur les marchés financiers en 2023, un record après 260 Md€ en 2021 et 2022.

Selon les projections de la Loi de finances, le taux d'endettement passerait de 111,5 % du PIB en 2022 à 111,2 % en 2023, mais se rapprochant des 3 000 Md€ d'encours de dette. Ce mauvais résultat place la France dans le peloton de queue des mauvais élèves européens en matière de dette publique.

La remontée des taux d'intérêt engagée par les banques centrales pour contenir l'inflation, aura des répercussions sur le coût de la dette qui va se renchérir et pourrait dépasser les 60 Md€ en 2023.

En France, l'inflation prend une trajectoire favorable en 2023. Selon la Banque de France, l'inflation s'établit à 6 % en moyenne en glissement annuel en 2022. En 2023, le niveau de l'inflation projeté est estimé également à 6 %, avec un profil d'évolution différent. Une hausse de l'inflation est prévue durant le premier semestre (de nombreux contrats d'énergie fixes annuels arrivent à échéance en début d'année et vont être renouvelés à des prix bien plus élevés) jusqu'à atteindre un pic, puis une atténuation autour de 4 %. C'est à partir de fin 2024 que le niveau de l'inflation atteindrait le taux cible de la BCE de 2 % selon les prévisions actuelles. En effet, sur cette période, l'inflation provoquée par la hausse des prix des biens (dont l'énergie) refluera ; il ne restera que l'inflation provoquée par les prix des services, soit la hausse des salaires et les révisions de loyers décalées.

La hausse des prix impactera encore les dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales qui pourraient croître de 5 % selon les études de la Banque Postale.

Par leur structure et composition, les charges à caractère général (énergie, fournitures, petits équipements et contrats de prestation de service) constituent le premier poste de dépenses impactées par l'inflation, en raison notamment de l'évolution des indices fondant la révision ou fixation des prix des contrats de commande publique.

Les dépenses de personnel seront également en hausse sous l'effet des décisions gouvernementales dont la revalorisation de + 3,5 % du point d'indice de la fonction publique au 1^{er} juillet 2022.

Les dépenses d'investissement des collectivités territoriales seront également impactées par la hausse des prix.

LA LOI DE FINANCES POUR 2023

CONTEXTE

Les concours financiers de l'État à destination des collectivités territoriales passent de 52,32 milliards d'euros à 53,45 milliards, soit une hausse de 1,13 milliard d'euros (2,15 %) en euros courants.

Parmi les différentes mesures de la loi de finances, voici les principales dispositions concernant les collectivités territoriales :

Suppression de la CVAE : la suppression intégrale de la CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) selon un calendrier différent pour les entreprises et les collectivités :

- Pour les entreprises, suppression en deux ans : -50% en 2023 et suppression totale en 2024.
- Pour les collectivités, **la recette de CVAE est supprimée dès 2023.**

La compensation entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023 pour les collectivités et passera par l'affectation d'une fraction de la TVA nette nationale. À partir de 2023, la fraction de TVA perçue par chaque collectivité comprendra deux parts :

- Une **part fixe** correspondant au droit à compensation (moyenne de CVAE 2020-2023). Cette part fixe est garantie, même pour le cas où le montant de TVA national serait inférieur à celui de 2022 ;
- Une **part variable** à compter de 2023 correspondant à la dynamique de TVA.

Revalorisation des bases locales : la revalorisation des bases atteindra plus de 7,1 % en 2023 selon les règles de calcul déterminées depuis 2018, à savoir l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC) harmonisé sur un an de novembre de l'année précédente à novembre de l'année en cours.

Report de l'actualisation des valeurs locales :

le gouvernement acte le décalage de deux ans de l'actualisation des valeurs locales aussi bien pour les particuliers que pour les entreprises. La réactualisation des valeurs locales professionnelles qui devait s'appliquer dès 2023 serait repoussée à 2025. Pour les valeurs locales d'habitation, le report serait en 2028.

La Dotation Globale de fonctionnement (DGF) : la dotation de solidarité rurale (DSR) et la dotation de solidarité urbaine (DSU) augmenteront chacune de 90 millions d'euros en 2023, tandis que la dotation d'intercommunalité croîtra, là encore en 2023, de 30 millions d'euros. La nouveauté viendra du mode de financement : la dotation forfaitaire des communes ne sera plus ponctionnée pour permettre la progression de la péréquation, comme c'était le cas auparavant (elle sera toutefois toujours rabotée pour financer la part de la DGF attribuée aux collectivités dont la population est en croissance). L'État abondera l'enveloppe normée de 320 millions d'euros dans ce but.

Le « Fonds Vert » : un fonds d'accélération écologique dans les territoires dotés de 2 milliards d'euros en 2023, aussi appelé "fonds vert", doit venir soutenir les projets de transition écologique des collectivités locales. Ce fonds visera notamment à soutenir la performance environnementale des collectivités (rénovation des bâtiments publics, modernisation de l'éclairage public, valorisation des biodéchets...), l'adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels, renaturation) et l'amélioration du cadre de vie (friches, mise en place des zones à faible émission...).

Les mesures de correction des dotations au regard de la réforme des indicateurs de richesse : la Loi de Finances pour 2022 a mis en place la réforme des indicateurs de richesse pour tenir compte des effets de la réforme de la TH et des valeurs locatives des établissements industriels. Le PLF 2023 commence à introduire des modifications dans les niveaux d'éligibilité ou de versement des dotations et du FPIC (tunnel de garantie pour la DSR Cible, suppression du critère EFA > 1 pour l'éligibilité au versement du FPIC...).

Bouclier énergétique à l'attention des collectivités locales (article 113 loi de finances 2023)

En loi de finances rectificative 2022, a été adopté à l'attention des communes et EPCI un mécanisme de compensation (sous conditions notamment de baisse de 25 % de l'épargne brute) des hausses 2022 de dépenses d'énergie et de celles liées à la revalorisation du point d'indice.

Par amendement a été introduit un bouclier énergétique dans la loi de finances (au titre de 2023 uniquement) à l'attention de l'ensemble des collectivités locales et de leurs groupements.

Les conditions cumulatives à remplir pour en bénéficier :

- Enregistrer en 2023 une baisse de l'épargne brute de plus de 15 % ;
- L'augmentation en 2023 des dépenses d'énergie, électricité et chauffage urbain (1) est supérieure à 50 % de la croissance des recettes réelles de fonctionnement (RRF) en 2023 ;
(1) Sont prises en compte les dépenses du budget principal et des budgets annexes ainsi qu'au titre des subventions consenties aux fermiers et concessionnaires
- Une richesse fiscale inférieure au double de la moyenne :
 - Communes : potentiel financier < double de la moyenne des communes de leur strate ;
 - EPCI : potentiel fiscal < double de la moyenne des EPCI de même catégorie ;
 - Départements : potentiel financier < double de la moyenne des départements ;
 - Régions : aucune condition de richesse.

Amortisseur de la progression des prix de l'électricité

Cet article prévoit pour les clients non éligibles aux tarifs réglementés (les collectivités locales employant plus de 10 personnes et dont le volume des recettes est > 2M€) la mise en place d'un mécanisme « amortisseur » afin de réduire directement les factures d'électricité au titre de l'année 2023.

Le prix payé par chacun de ces clients dépend pour une partie de la consommation d'un tarif d'accès régulé à l'électricité nucléaire (ARENH) et pour une autre partie de la consommation du prix de marché. Le prix de marché sera réduit selon la formule suivante :

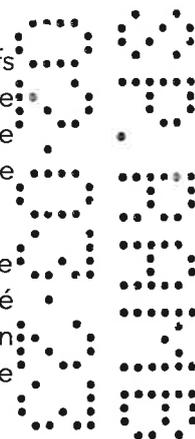
Réduction du prix = ((prix moyen du contrat HT (et hors acheminement) dans la limite d'un plafond) - prix d'exercice) x quotité

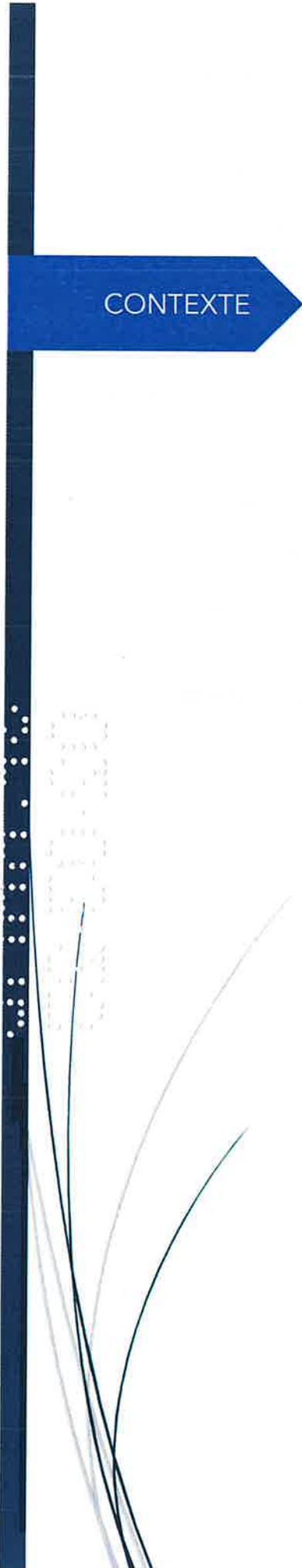
Le prix d'exercice, la quotité et le plafond seront fixés par décret.

Selon les annonces gouvernementales en date du 29 novembre 2022, le prix d'exercice serait de 180 €/MWH, la quotité de 50 % et le plafond de 500 €/MWH. La réduction du prix de marché se calculerait donc comme suit :

Réduction du prix = ((prix moyen du contrat HT dans la limite de 500 €/MWH) - 180 €/MWH) x 50 %

Ce prix s'appliquerait aux volumes concernés par le prix du contrat dans la limite de 90 % de la consommation historique.





CONTEXTE

L'INTERCOMMUNALITÉ

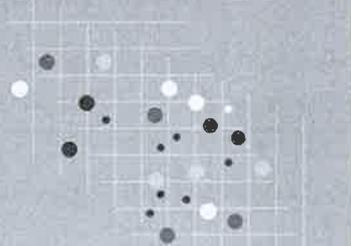
La Ville est intégrée dans l'intercommunalité de Saint-Quentin en Yvelines (SQY) dont les éléments clés sont les suivants :

- Le montant des attributions de compensation (AC) s'élève à 6 601 666 euros auquel est déduit le coût du service taxis d'un montant de 1 418 euros soit des AC définitives pour 2022 de 6 600 248 euros. Pour 2023 les AC prévisionnelles sont fixées au même montant.
- L'EPCI prend en charge sa contribution pour le territoire au titre du FPIC telle qu'elle est prévue au droit commun, sans y déroger. L'Agglomération devrait être redevable de la somme de 10,4 M€ pour l'année 2023.
- Les fonds de concours attribués en fonction des projets pour la période 2021-2026 s'élèvent à 3,26 M€ pour la commune dont 0,5 millions ont déjà été utilisés
- La commune et l'EPCI sont liés par une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage dans le cadre de travaux de requalification du quartier de la Clef Saint-Pierre. Le coût global de l'opération est estimé à 4,7 M€. Les travaux relevant de la compétence de SQY représentent selon les estimations la somme de 950 K€
- Le pacte financier et fiscal de solidarité voté en décembre 2021 prévoit la possibilité des ressources destinée à favoriser des économies d'échelles sur l'ensemble de nos collectivités (exemple : documentation, reprographie, conseils juridiques, achats et marchés avec des groupements de commandes et prêt de matériels techniques). Ainsi, les services travaillent en collaboration sur les projets suivants (liste non exhaustive) :
 - Open data : Plateforme de gestion des données publiques.
 - Mutualisation du Système d'Information Géographique permettant aux communes d'accéder et de contribuer aux données cartographiques du territoire.

Ces démarches s'inscrivent dans une politique globale d'innovation, de rationalisation, de transparence et de co-conception du service public.

ATTERRISSAGE BUDGÉTAIRE 2022

1 1 1 1	2 2 2 2
3 3 3 3	4 4 4 4
5 5 5 5	6 6 6 6
7 7 7 7	8 8 8 8
9 9 9 9	0 0 0 0
1 1 1 1	2 2 2 2
3 3 3 3	4 4 4 4
5 5 5 5	6 6 6 6
7 7 7 7	8 8 8 8
9 9 9 9	0 0 0 0
1 1 1 1	2 2 2 2
3 3 3 3	4 4 4 4
5 5 5 5	6 6 6 6
7 7 7 7	8 8 8 8
9 9 9 9	0 0 0 0
1 1 1 1	2 2 2 2
3 3 3 3	4 4 4 4
5 5 5 5	6 6 6 6
7 7 7 7	8 8 8 8
9 9 9 9	0 0 0 0



1. L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2022

Les résultats définitifs de l'année 2022 ne sont pas connus à ce jour. Les chiffres estimés présentés ci-dessous peuvent différer de ceux qui seront présentés dans le Compte Administratif lors du Conseil Municipal.



En 2022, la Ville d'Élancourt a été confrontée aux effets de la guerre en Ukraine qui se caractérisent par une inflation inédite constatée, en particulier sur l'énergie.

Parallèlement à l'impact de la hausse des prix, les collectivités locales ont dû trouver les ressources nécessaires pour financer les mesures gouvernementales, notamment le relèvement du point d'indice de la fonction publique et la hausse du SMIC.

Ainsi, la Ville a dû faire face à des dépenses supplémentaires, dont beaucoup ont fait l'objet d'inscriptions complémentaires lors de décisions modificatives budgétaires.

Au moment de la rédaction de ce rapport, les écritures de finalisation de l'exercice 2022 sont toujours en cours. Les chiffres présentés sont donc des estimations qui pourront différer de ceux présentés lors du Compte Administratif.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement, estimées pour l'année 2022 à 38,96 millions d'euros, sont en légère progression par rapport aux prévisions budgétaires.

38,96 M€

Le produit des impôts et taxes devrait augmenter de 1% par rapport à nos prévisions budgétaires. Cette évolution est le résultat des facteurs suivants :

- Les produits liés à la fiscalité sont supérieurs de 199 K€ à nos prévisions
- Des droits de mutation plus élevés de 37 K€ que nos inscriptions budgétaires

La DGF, notifiée pour un montant de 1 019 K€ en 2022, **baisse de 304 K€ comparée à 2021 (-23%)**.

Après les effets de la crise sanitaire, les recettes liées aux services proposés à la population, comme la restauration scolaire, les activités périscolaires et les crèches, sont en hausse de 193 K€ comparées à celles de 2021.

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté sous l'effet de l'inflation généralisée et de l'augmentation du point d'indice. Elles représenteraient 97,5 % des prévisions budgétaires soit 37,42 M€.

37,42 M€

On notera qu'en 2022, les principales hausses des charges à caractère général concernent les dépenses d'énergie. **L'estimation 2022 fait ressortir une hausse de l'énergie de 1,524 M€ soit + 106 %**. Cela représente 32 % des charges à caractère général, un chiffre bien supérieur aux 20 % enregistrés pour l'année 2021.

À effectif constant, l'évolution indiciaire des dépenses de personnel, couplée à la revalorisation des carrières des catégories B et C, sans oublier les augmentations du SMIC, totalisent 635 K€ en plus de celles de 2021 soit + 2.80 %.

L'épargne brute de la commune (différence entre les recettes et les frais de fonctionnement réels) affectée à la couverture du remboursement de la dette est estimée à 2,614 M€ en 2022 contre 4,21 M€ en 2021. L'épargne nette (épargne brute moins remboursement en capital de la dette) est l'épargne disponible de la collectivité qui lui permet de financer en partie ses investissements : elle s'élève à 1,122 M€ en 2022 (2,964 M€ en 2021).

Des efforts de gestion importants ont été entrepris en cours d'année par les services de la Ville afin d'atténuer l'impact de la crise sur les équilibres financiers de la commune. Néanmoins la préfiguration du résultat fait ressortir **un excédent de 1,5 M€ bien loin du résultat 2021 de 3,5 M€**

1,5 M€



LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement des collectivités territoriales ont été impactées en 2022 sous l'effet de l'inflation conjugué à des facteurs déjà identifiés comme la mise en place de nombreuses réglementations (égalité des chances (dite PMR), réglementation thermique, qualité de l'air...).

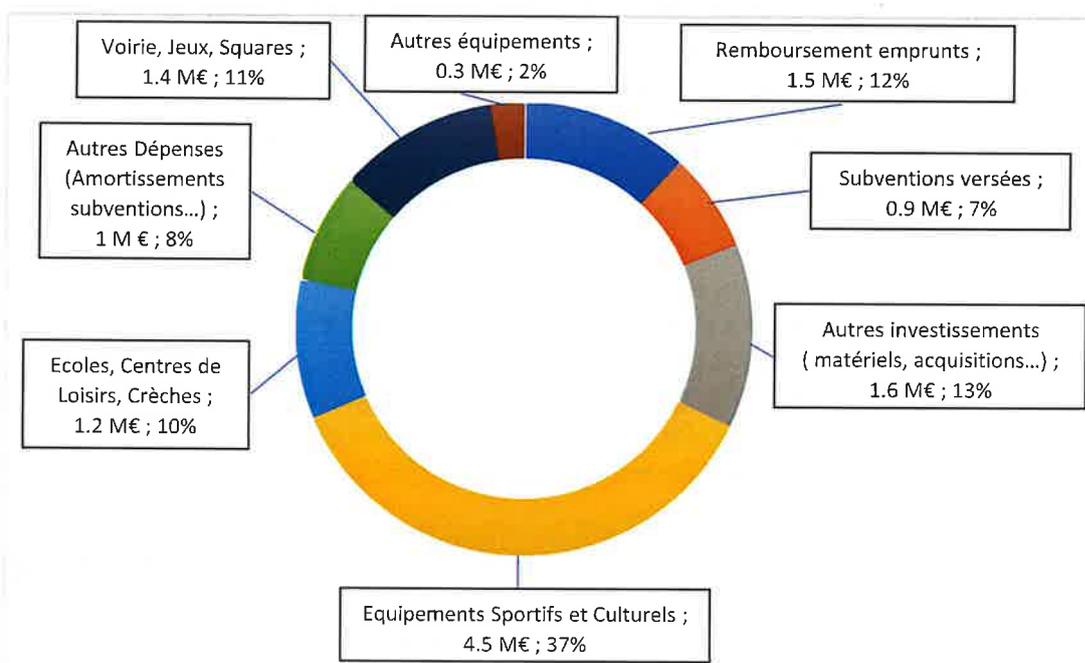
Ces normes imposent aux collectivités territoriales d'engager des travaux, parfois de grande ampleur, dont les coûts plus importants se retrouvent dans leurs budgets.

Ainsi, les normes instituées entre 2005 et 2020 (bâtiment de même nature) ont généré des hausses des coûts de construction faisant passer le prix de 2 000 €/m² à près de 3 000 €/ m² soit 50 % de hausse, à comparer avec une inflation de 21 % sur la même période.

Malgré ce contexte plus contraignant, la Ville a poursuivi sa stratégie ambitieuse d'investissement répondant ainsi à l'attente des usagers de disposer d'équipements plus modernes, adaptés à leurs usages et s'inscrivant dans une démarche de transition énergétique et écologique.

Les principaux investissements de l'année 2022 ont été : la finalisation des travaux du Centre Aqualudique intercommunal, du Complexe Tennis et Sports ainsi que le démarrage des chantiers de la couverture au Complexe Sportif Europe et des travaux d'aménagement du quartier de la Clef Saint-Pierre.

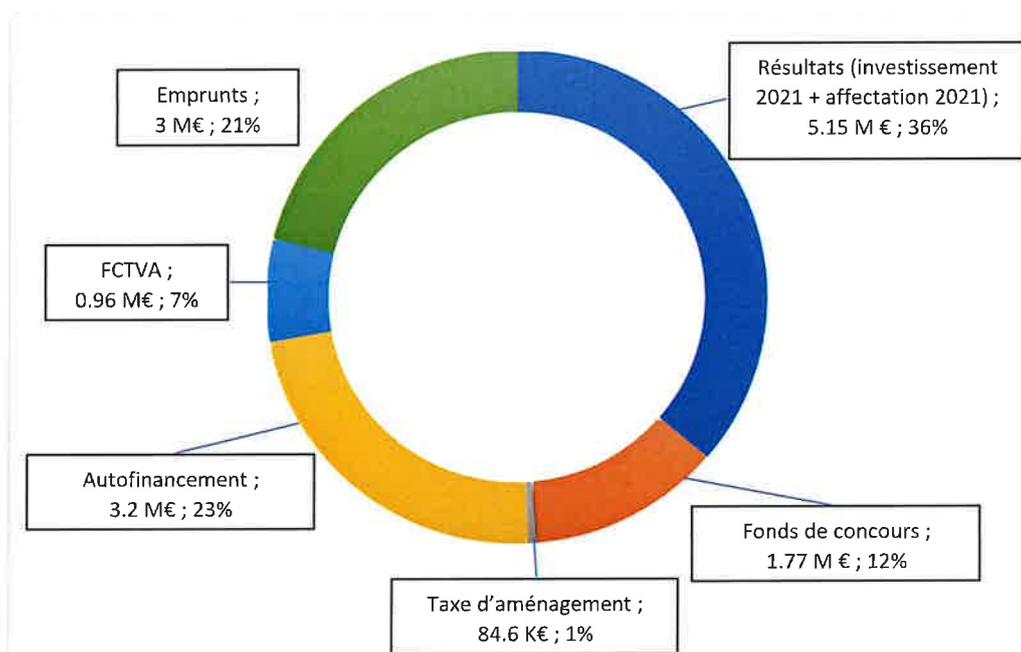
Les dépenses d'équipement devraient atteindre 12,4 M€ pour se répartir comme suit :



Afin de réaliser ces investissements, la Ville a utilisé ses ressources propres mais aussi sollicité son réseau de partenaires (Région, Département, Caisse d'Allocation Familiales et Saint-Quentin en Yvelines).

Les subventions obtenues auprès de nos partenaires représentent 23,8 % du financement des travaux réalisés sur nos équipements. Cela démontre la qualité de nos services à se mobiliser pour bénéficier du maximum d'accompagnement financier de la part de ces institutions.

Les recettes d'investissement, estimées à 14,2 M€, sont constituées comme suit :



Fortes des subventions obtenues et de son autofinancement, la commune n'aura pas eu recours à l'emprunt, ce qui est rassurant dans le contexte de taux élevés que nous connaissons actuellement.

Un point d'attention demeure pour l'avenir avec la faiblesse du résultat de fonctionnement réduisant notre capacité d'autofinancement et nécessitant le cas échéant un recours plus important à l'endettement.

Dans ce cas, il faudra être encore plus vigilant dans l'avenir sur le financement des investissements futurs.

2. LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

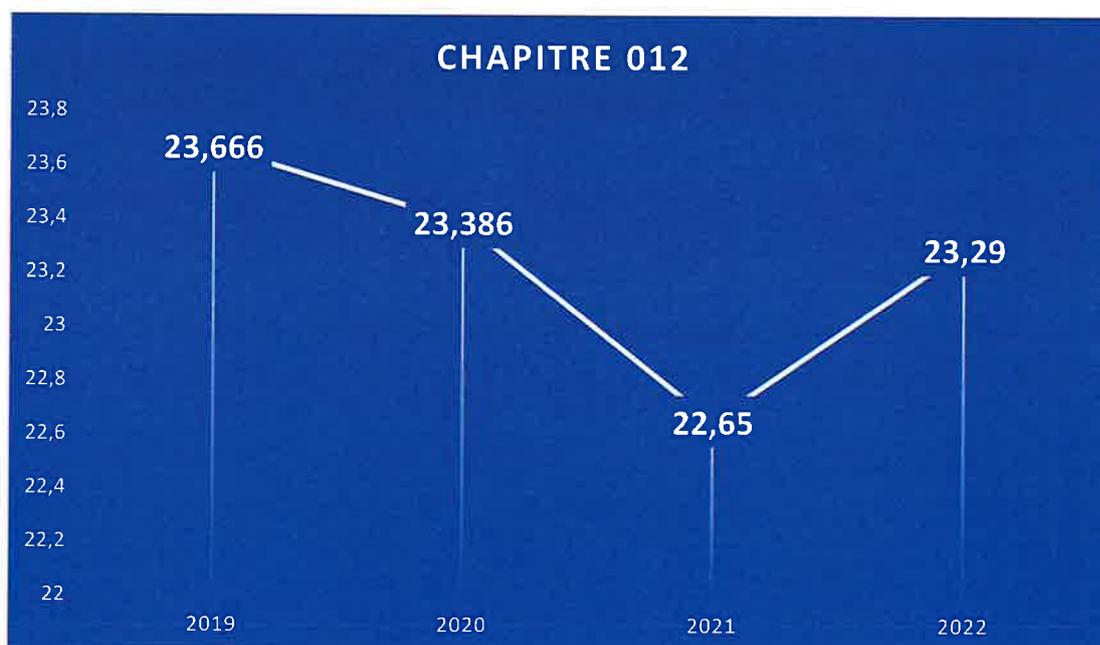
LA MASSE SALARIALE

23,29 M€ de dépenses de personnel

Au 31 décembre 2022, les effectifs de la commune représentent **540 ETP** pour 559 au titre de l'année 2021.

	2019	2020	2021	2022
Catégorie A	31,90	30,90	29,90	38,68
Catégorie B	79,63	77,45	79,45	83,60
Catégorie C	450,24	435,97	431,43	418
TOTAL	561,77	544,32	540,78	540,28

Évolution des dépenses de personnel (chapitre 012) depuis 2019 en millions d'euros :



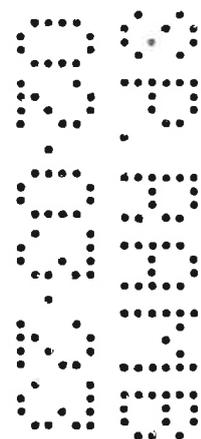
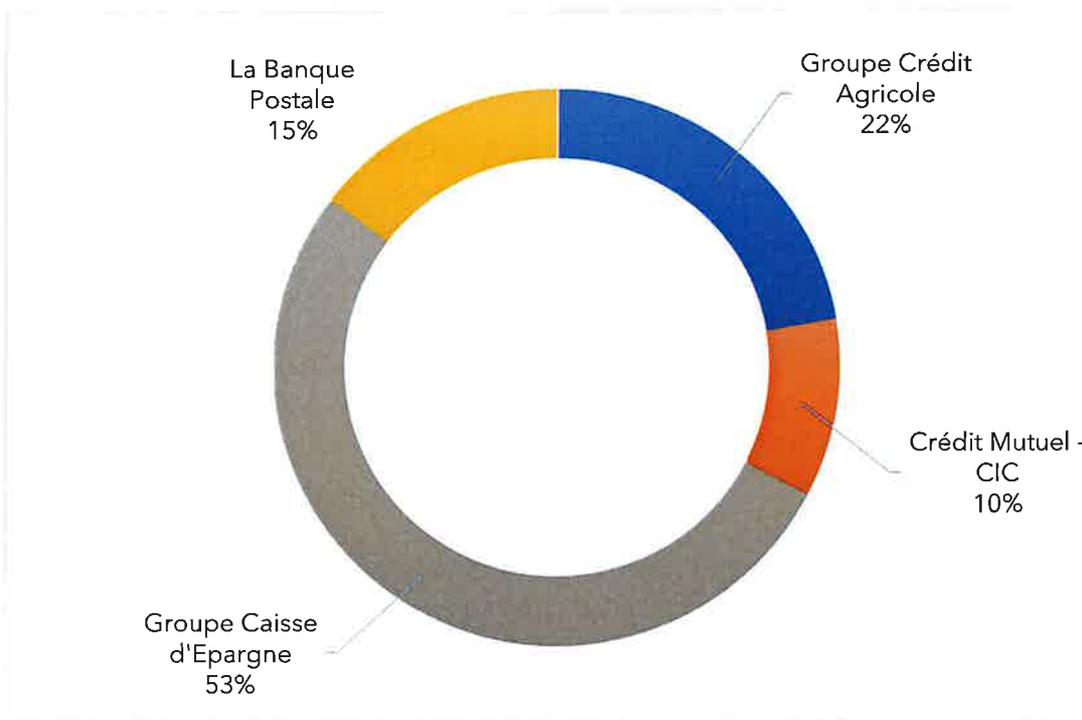
3. L'ENDETTEMENT

Au 1^{er} janvier 2023, l'encours de dette devrait s'établir à 17,19 M€, contre 10,70 M€ fin 2021, soit une hausse de 6,49 M€ sur un an.

En 2022, la Ville :

- a procédé au remboursement d'emprunts à hauteur de 1,44 M€.
- a mobilisé (encaissé) 3 M€ d'emprunts contractés en 2021 auprès de la Caisse d'Épargne Île-de-France :
 - un million d'euros au taux fixe de 0,48 % sur 10 ans,
 - deux millions d'euros au taux fixe de 0,91 % sur 20 ans,
- a accepté les 4,9 M€ d'emprunt à la Caisse d'Épargne d'Île-de-France liés à la cession de créances pour la construction du centre aquatique,
- n'a souscrit aucun autre emprunt.

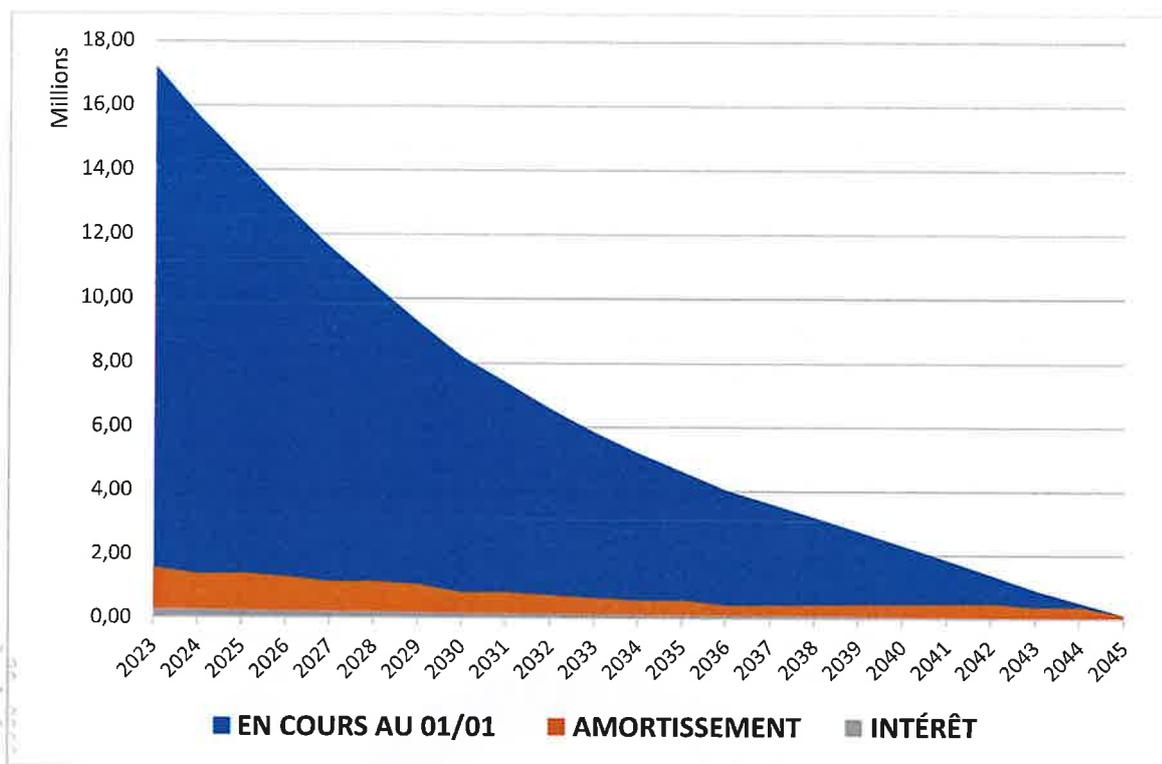
Au 31/12/2022, l'encours de dette est réparti entre quatre établissements prêteurs :



Le taux moyen de la Ville s'établit fin 2022 à 1,60% et se classe en catégorie « 1A » selon la charte de bonne conduite « Gissler ».

Par ailleurs, en 2022, la Ville a procédé à la mise en place d'une ligne de trésorerie de 3 M€ (non comprise dans l'encours de dette), qu'elle envisage de renouveler en 2023.

Le profil d'extinction de la dette actuelle se présente de la manière suivante jusqu'en 2045.

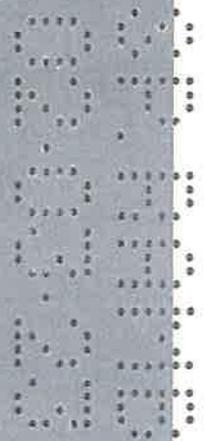


En 2022, la hausse des taux s'est traduite par des propositions de financement plus élevées pour le secteur public local faisant émerger une problématique enfouie depuis quelques années : la contrainte liée aux taux de l'usure. Les collectivités ont reçu de moins en moins d'offres à taux fixe et de plus en plus d'offres à taux variable assorties de fourchettes de marges élargies. Ces offres variaient d'une collectivité à une autre et d'une fenêtre de taux à une autre.

Les niveaux actuels des taux d'emprunts à long terme sont autour de 3,20 %, intégrant 0,70 % de marge bancaire. Le seuil de l'usure a été souvent bloquant en 2022 pour pouvoir emprunter. En début d'année 2023, celui-ci est rehaussé à 4,31 % pour un emprunt à 20 ans.

Le marché des taux long terme restant toutefois très volatil, le taux de l'usure peut à tout moment devenir de nouveau contraignant sur le marché du prêt. Si la tendance à la hausse des taux se poursuit, les taux de marché ressortiront à nouveau supérieurs aux nouveaux seuils de l'usure.

ORIENTATIONS 2023



4. LES ORIENTATIONS 2023

LES OBJECTIFS POLITIQUES GÉNÉRAUX

Les principales orientations amorcées en 2022 vont se poursuivre. Nous continuons d'imaginer la Ville de demain tout en restant à l'écoute des attentes premières de nos administrés :

IMAGINER LA VILLE DE DEMAIN

- Amorcer la transition urbaine du cœur de Ville
- Accompagner la transition énergétique des bâtiments
- Préserver notre esprit Ville à la Campagne

ÊTRE À L'ÉCOUTE DE NOS FAMILLES

- Une ville sûre
- Une ville où il fait bon grandir
- Une administration qui se modernise
- Promouvoir le sport et ses valeurs
- Animer notre Ville

Pour rappel, l'histoire récente de notre Ville, urbanisée en un temps record à la fin des années 70, nous place un peu plus de 40 années après, dans un moment de transition. C'est un cycle que toutes les villes voient se reproduire à l'échéance régulière de 40 à 50 ans. Certains de nos quartiers et de nos équipements sont donc vieillissants. Notre rôle est de savoir accompagner leur transition en imaginant la Ville de demain : une Ville durable, responsable, tournée vers l'avenir où il fera toujours bon vivre.

Le cadre et la qualité de vie sont au cœur des préoccupations de chaque Élancourtois : usagers, seniors, jeunes, familles, commerçants, artisans, professionnels du secteur libéral, etc. C'est dans ce sens que la Ville entend poursuivre ses actions autour des priorités de modernisation du service public, d'embellissement du cadre de vie, d'éducation, de sport, de culture, de solidarité et de ville durable.

*En 2023, l'attractivité et la qualité de vie
restent au cœur de nos priorités.*

Courant 2022, l'actualité internationale est venue, à nouveau, bouleverser le contexte économique. La guerre en Ukraine a précipité le phénomène d'inflation, amorcé à l'issue de la crise sanitaire. Les conséquences les plus lourdes se mesurent sur le secteur de l'énergie avec une augmentation démesurée et historique des tarifs du gaz, intensifiée par le conflit avec la Russie. En quelques mois, l'inflation s'est étendue à tous les domaines de la vie courante, avec une moyenne de 10 %.

À ce jour, si la majorité des particuliers peuvent bénéficier d'un bouclier tarifaire mis en place par le gouvernement, limitant la hausse du prix du gaz à 15 %, aucune mesure de compensation n'est prévue pour les collectivités qui doivent amortir les fluctuations tarifaires des fournisseurs de gaz, avec des augmentations vertigineuses et surtout aucune visibilité sur l'avenir.

Des augmentations s'appliquent aussi aux tarifs de l'électricité, avec un risque potentiel de pénurie induit par le démantèlement de la filière nucléaire française, décidé par l'Etat, et donc la perte de notre indépendance énergétique dans ce domaine.

Le contexte budgétaire, déjà contraint à l'issue de la crise sanitaire, s'est donc aggravé nécessitant de toujours plus de :

- Mettre en œuvre un plan de sobriété énergétique en urgence dès la fin 2022,
- Contenir les dépenses de gestion courante,
- Maintenir notre cap en matière de gestion des ressources humaines pour agir efficacement sur les charges de personnel, sans impacter la qualité de service,
- Affecter les marges dégagées prioritairement sur nos dépenses d'équipement,
- Optimiser le taux de subventionnement des investissements,
- Recourir à l'emprunt pour financer la construction des opérations structurantes.

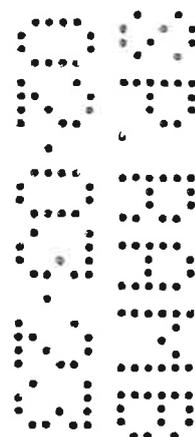
IMAGINER LA VILLE DE DEMAIN

Amorcer la transition urbaine du cœur de ville

Secteur des IV Arbres

Le processus de concertation autour du projet d'urbanisation de la ZAC des IV Arbres a repris en 2022 et s'achève progressivement. La phase d'étude va débuter prochainement, incluant les résultats des différents ateliers de co-construction, pour la zone principalement consacrée à l'habitat et à l'activité commerciale. Courant 2023, la réalisation d'une nouvelle cellule pour le magasin Intermarché et une dizaine de locaux commerciaux constituera une première réalisation.

Côté plaine des Sports, le nouveau Complexe Tennis et Sports est sorti de terre et accueille ses premiers usagers : club de tennis et scolaires. Principalement dédié aux sports de raquettes, le nouvel équipement offre 8 courts, dont 4 en extérieur, et un vaste espace polyvalent ; un atout qui permettra de rationaliser l'organisation de certains grands événements municipaux dès 2023. Cette nouvelle construction, écoresponsable et exemplaire, présente un impact maîtrisé en matière de consommation énergétique.



Cette ouverture récente annonce le début des travaux du Commissariat d'Agglomération, jalonnés à l'été 2023, sous le pilotage de Saint-Quentin-en-Yvelines, en lien avec les services de l'État. La démolition des anciens courts de tennis Suzanne Lenglen sera programmée en fonction du planning de travaux du futur commissariat innovant.

Nos projets incluent des aspects relatifs à l'urbanisme, au paysage et aux espaces verts, aux flux (autos, vélos et piétons), aux commerces, aux services et au stationnement dans une démarche de concertation continue.

Secteur Clef de Saint-Pierre / mon quartier demain

La réhabilitation et la végétalisation du cœur urbain de la Clef de Saint-Pierre, débutée en 2022, vont se poursuivre avec une nouvelle phase de travaux. Après la sécurisation de la rue de Dublin et des circulations autour des établissements scolaires et familiaux, la végétalisation de la place de Paris et, dans son prolongement, le réaménagement de la place de Berlin, feront entrer plus de nature dans le cœur urbain du quartier. Le fleurissement des deux ronds-points de l'avenue Marcel Dassault sera également finalisé, l'un dès 2023, l'autre en 2024. Le projet d'investissement global s'élève à 4 millions HT. Il est subventionné à plus de 70 % par nos partenaires, dont la Région Île-de-France qui nous soutient à hauteur de 1 million d'euros dans le cadre d'un Contrat d'Aménagement Régional, le reste du financement est porté par le Département (1 M€), SQY (1 M€) et la Ville pour le solde. La transformation du quartier réaffirmera son identité sport-nature en adéquation avec les aménagements prévus sur le site olympique de la Colline.

Secteur Village / mon quartier demain

Après une phase de concertation organisée fin 2022, un nouveau programme de travaux et de réaménagements sera présenté aux habitants du Village au printemps avec des premières réalisations dès l'été. En lien avec l'Agglomération de SQY, la réhabilitation du bassin de la Muette débutera, par exemple, en 2023. Un investissement de près de 2,7 millions d'euros est prévu pour stabiliser les berges, désenvaser le bassin et mettre en œuvre un système permettant une meilleure circulation de l'eau. 35 000 euros seront consacrés à la création d'une aire de jeux et une réflexion autour des circulations et du stationnement sera engagée.

Accompagner la transition énergétique des bâtiments

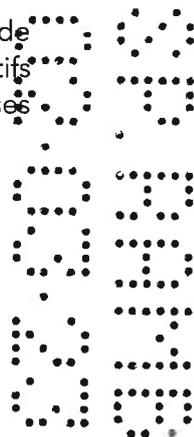
La loi du 17 août 2015 portant sur la transition énergétique pour une croissance verte (TECV) a acté une obligation de rénovation sur les bâtiments publics. Elle fixe un **niveau de performance à atteindre, renforcé à chaque décennie**, de telle sorte que le parc global vise à réduire ses consommations d'énergie. L'objectif est fixé à 40 % en 2030.

Depuis plus de 10 ans, la Ville jalonne cette amélioration progressive sur son parc d'équipements. Majoritairement construit dans les années 70 et 80, à une époque où les normes étaient *quasi* inexistantes, celui-ci est vieillissant et compte de nombreuses passoires thermiques pour lesquelles les rénovations usuelles ne suffisent plus. Notre commune a déjà réduit sa consommation de 22 %. La récente crise énergétique est venue accélérer le niveau d'urgence fin 2022.

Une vaste étude interne a été réalisée par les services de la Mairie permettant de mettre en relation le volume bâtiminaire et les usages actuels (et à venir) en correspondance avec les éléments de démographie. À ce jour, le patrimoine de la Commune est composé de plus de 100 bâtiments (scolaires, sportifs, logements, locaux de stockage...). Le nombre et la diversité de ces équipements, qui représentent plusieurs dizaines de milliers de mètres carrés à entretenir et rénover, correspondent davantage à des villes de 35 000/40 000, voire 60 000 habitants dans certains cas.

Pour répondre à un objectif élevé et ambitieux, mais néanmoins très coûteux de rénovations, dans un contexte budgétaire extrêmement limité, la Ville fixera ses objectifs dans le cadre d'une politique de gestion et d'utilisation responsable et rationalisée de ses équipements.

Dans un contexte de crise économique et énergétique, notre stratégie de gestion du patrimoine définit des priorités qui sont en adéquation avec les besoins réels de nos administrés.



La stratégie repose sur la concentration des usages, des accueils et des activités dans les bâtiments les plus adaptés, définis comme essentiels. Les investissements conséquents sont dès lors fléchés vers ces équipements, selon une programmation pluriannuelle qui définit des priorités. Pour rationaliser la gestion de son patrimoine la Ville a par ailleurs engagé une réflexion sur la cession et/ou la reconversion des biens en excédent.

Un plan de sobriété énergétique, complémentaire à ce vaste programme de travaux, a été appliqué, en 2022, pour réduire encore le niveau de consommation de nos bâtiments. **Une économie de près de 200 000 euros a été réalisée.**

Après la réalisation de deux structures sportives exemplaires en termes de performances énergétiques (le Complexe Tennis et Sport, le Centre aqualudique Castalia), et la réhabilitation totale de la toiture du Complexe Sportif Europe, la Ville va concentrer ses investissements sur son parc bâtementaire scolaire.

En 2023, le montant des travaux alloué aux écoles passe de 1 à presque 3 millions d'euros avec une action forte sur la transition énergétique. Parmi les chantiers les plus conséquents, la toiture de l'école Willy-Brandt sera entièrement rénovée pour un coût estimé de 2,3 millions d'euros. L'isolation de l'école du Berceau sera améliorée grâce au remplacement de toutes les huisseries.

L'extinction de l'éclairage public, décidée en lien avec Saint-Quentin compétent en la matière, reste pour l'instant d'actualité. Elle représente une économie potentielle de près de 30 % de la consommation en électricité sur une année pleine sur le territoire des 7 communes historiques de SQY, dont Élan court fait partie (15 % à l'échelle de l'Agglomération élargie à 12 communes). La campagne de conversion des candélabres en LED se poursuit en 2023. 25 % du parc total est déjà réalisé avec un objectif de 100 % d'ici à 2030. En 10 ans, la consommation a ainsi déjà baissé de 30 %.

Pour la cible grand public, les campagnes de communication, information, sensibilisation ont été renforcées. La compétence de l'ALEC SQY (Agence Locale de l'Énergie et du Climat de Saint-Quentin-en-Yvelines), et ses conseils à destination des communes comme des habitants, complète les actions déployées avec un niveau de partenariat renforcé en 2023.

Le travail de mobilisation des bailleurs sur le sujet de la performance énergétique continue également. Plus de 50 millions d'euros de travaux sur le parc locatif social sont jalonnés à l'horizon 2026, sur l'ensemble des quartiers, sous l'impulsion de la commune. D'ambitieux projets de rénovation ont débuté en 2022 et représentent un investissement de près de 10 millions d'euros sur le parc locatif social de la Clef de Saint-Pierre, du Gandouget, des Réaux avec les principaux bailleurs tels que Aximo, CDC, I3F.... Aux Petits Prés, 18 millions d'euros ont déjà été investis par le bailleur 1001 Vies Habitat pour améliorer la performance énergétique de ses logements. Le bailleur débutera la phase de résidentialisation en 2023 dans le cadre du grand projet « PRIOR Yvelines ». 19 millions sont également prévus, majoritairement en faveur de l'isolation des bâtiments, de la part du bailleur Seqens, à l'issue des études de relogement qui sont en cours.

Enfin, dans la poursuite de l'objectif de réduction des consommations énergétiques, la Ville souhaite participer à une étude pour un réseau de chaleur/chauffage urbain - permettant de réduire les coûts de consommation et de travailler sur des ressources et des solutions locales - à l'échelle de quatre communes (Élan court, La Verrière, Maurepas et Coigniè res) et l'ADEME qui pourrait être portée en association avec SQY.

Renforcer notre esprit « Ville à la Campagne »

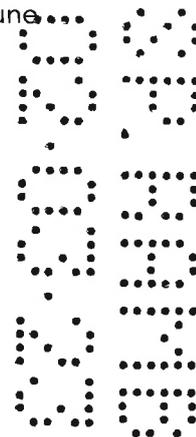
Notre Territoire est constitué de 50 % d'espaces nature protégés et le restera. Une nouvelle impulsion a débuté avec la programmation de projets de végétalisation en milieux très urbanisés.

Notre ambition est de savoir faire entrer plus de verdure dans des espaces à dominance minérale. Cette impulsion s'inscrit dans la continuité de nos objectifs en matière de réhabilitation urbaine et de transition énergétique.

Le projet de réhabilitation du quartier de la Clef de Saint-Pierre est un exemple de cette nouvelle stratégie. La végétation va reconquérir plus de 20 % de l'espace urbain apportant de l'ombrage, de la biodiversité, de la fraîcheur en été, et même de la sécurité, puisque tous les espaces Vigipirate devant les établissements scolaires reprennent la même trame fleurie paysagère (réalisée rue de Dublin en 2022 / à venir autour de l'école Jean Monnet en 2023).

En 2023, cette même stratégie viendra s'appliquer progressivement aux écoles avec un projet de réalisation de cour d'école « oasis » programmé à la Villedieu pour un budget d'environ 450 000 euros. Là encore la végétation investira un espace majoritairement réalisé en béton, en liaison avec les équipes enseignantes qui participent à l'étape de réalisation et d'entretien de cette cour-jardin. Les projets de plantation en lien avec les scolaires vont ainsi se poursuivre, d'année en année, de manière à pouvoir proposer une initiative autour de la gestion différenciée (jardin, arbres,) à chaque école.

En faisant entrer la nature dans nos quartiers les plus denses et minéralisés, nous allons plus loin et nous renforçons notre esprit Ville à la Campagne.



Tous les espaces végétalisés le sont selon les principes de la gestion différenciée permettant un entretien écologique, sans pesticides et nécessitant peu d'arrosages, les plantations en pleine terre étant privilégiées. Les essences sont choisies pour leur excellente adaptation au milieu urbain faisant de notre Ville une véritable Ville à la campagne, y compris dans les quartiers les plus denses et urbains.

À plus longue échéance, le projet de réhabilitation du quartier des Petits Prés, dans le cadre du « PRIOR Yvelines », intégrera cette même dynamique.

Grâce à cela, notre Ville a récemment confirmé ses 3 fleurs au concours des Villes et Villages Fleuris, renforcées d'un prix spécial du jury décerné à la valorisation de cette démarche, favorable à la biodiversité. À l'horizon 2025, elle ambitionne toujours la 4^{ème} fleur qui devient plus accessible à chaque nouveau projet réalisé.

L'aménagement de la Colline d'Élancourt en vue des J.O. de 2024 s'inscrit également dans une démarche éco-responsable, avec des compensations écologiques conséquentes appliquées à chaque étape de travaux. Les travaux ont débuté à la fin du second semestre 2022 et vont se prolonger tout au long de l'année 2023, en étroite collaboration avec SQY et la SOLIDEO. A l'issue des épreuves de VTT, qui se dérouleront en juillet 2024, la phase héritage sera concrétisée laissant aux familles un parc nature sport loisirs.

Dans le sillage de SQY, qui s'engage à déployer 200 km supplémentaires de pistes cyclables d'ici à 2030 (en plus des 400 km existants), notre Ville se prépare à devenir exemplaire en matière de mobilités douces. Cette planification réalisée dans le cadre du « schéma directeur des pistes cyclables » s'effectue avec le soutien de la Région Île-de-France qui déploie son réseau « Vélo IDF » incluant deux axes majeurs sur notre Territoire, notamment au pied de la Colline d'Élancourt qui sera ainsi reliée à l'Île des Loisirs. Le démarrage des travaux est prévu dans le courant du premier semestre 2023.

À travers cette politique de développement des pistes cyclables, la Ville lance à partir de cette année un plan d'installation de parkings à vélo qui sera déployé sur certains équipements et l'espace public. Ce plan, qui se réalisera sur plusieurs années et débutera dès 2023 par un investissement de 35 000 euros, a été décidé dans le cadre du budget participatif 2023.

Sur l'espace public, le projet Start-SQY est désormais lancé. Inauguré à Élancourt avec l'installation d'une double borne IRVE de recharge pour les véhicules électriques, ce projet prévoit à terme l'installation de 100 bornes à SQY, dont 3 à 4 bornes complémentaires dans d'autres quartiers de notre Ville.

Enfin, la réduction des déchets ménagers, portée en lien avec l'Agglomération, compétente en la matière, continuera en 2023. Le « World Clean Up Day » mobilise toujours plus les Élancourtois et sera reconduit en septembre 2023, tout comme le soutien à l'ensemble des projets sur le tri sélectif, le recyclage, le compostage impulsés par les habitants, les scolaires ou les associations.

ÊTRE À L'ÉCOUTE DES BESOINS DE NOS FAMILLES

Une ville sûre

Dans le domaine de la sécurité, la Ville poursuit ses actions : médiation préventive des jeunes dans l'espace public, augmentation de la présence de notre Police Municipale dans le cadre de missions de vigilance. La « brigade équestre » sera à nouveau reconduite sur la période estivale correspondant à l'organisation de nos grands événements municipaux.

Dans le cadre du CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance), les Comités de Quartier de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CQSPD) ont été relancés. Les premiers projets coconstruits dans le cadre de ces réunions commencent à se vérifier sur des diagnostics terrain à l'image des travaux de sécurisation réalisés à la Clef de Saint-Pierre, autour des bâtiments scolaires, et des actions menées par les équipes policières.

Dans le cadre de sa politique de vidéotranquillité, la Ville va poursuivre le déploiement de caméras dans différents quartiers. Ainsi en 2023, elle déploiera une quinzaine de nouvelles caméras sur les entrées de Ville, et notamment dans le quartier de la Clef de Saint-Pierre.

En matière de sécurité urbaine, les premiers travaux sur l'espace public visant à mieux délimiter/sécuriser les espaces privés en pied d'immeuble de l'espace public vont débiter au quartier des Petits Prés. Les premiers travaux sont impulsés par le bailleur 1001 Vies Habitat et s'inscrivent dans le cadre du projet « PRIOR Yvelines » avec un investissement de près de 6 millions d'euros.

Une Ville où il fait bon grandir

En matière d'éducation, la Ville va poursuivre son accompagnement par la mise à disposition d'outils numériques qui ont démontré leur utilité depuis des années. Ce déploiement, déjà très abouti et généralisé a été renforcé par des actions à destination des familles afin de favoriser les bonnes pratiques numériques à domicile. Les ateliers du LAB' qui proposent des activités intergénérationnelles autour du numérique éducatif seront renouvelés en 2023.

Le projet SQYPI - SQY pour L'inclusion - débutera à Élancourt permettant d'expérimenter les bienfaits du robot Budy dans l'unité scolaire autiste de notre Ville.

L'accompagnement des écoles sera comme toujours maintenu et renforcé avec de nouvelles expérimentations numériques, comme la création d'un jeu vidéo collaboratif par les élèves d'un groupe scolaire complet, ou le financement d'un projet « instrumentarium » bénéficiant à toutes les écoles maternelles pour généraliser des activités d'éveil musical et sensoriel. Comme toujours, nous apporterons notre soutien à tous les projets pédagogiques ainsi qu'aux demandes de classes transplantées présentés par les enseignants.

Récompensée en 2022 par un prix Territoria d'Or, la Ville poursuivra également son travail autour du bien-être scolaire qui a été étendu à 3 groupes scolaires et 7 classes.

*Le bien-être scolaire et la promotion des valeurs du sport
auprès de nos plus jeunes publics
sont au cœur de nos projets.*

Concernant la restauration scolaire, notre démarche pour augmenter la part de produits de terroir et de bio dans les menus scolaires sera maintenue. Nous favoriserons l'éducation aux bonnes pratiques alimentaires chez les plus jeunes, ainsi que la sensibilisation au tri et à la réduction du gaspillage.

L'accompagnement à la Parentalité restera au cœur des priorités avec toujours plus d'accès au réseau des professionnelles Petite Enfance, Enfance et Jeunesse de la Ville : rendez-vous avec la psychologue, ateliers avec la consultante municipale Parentalité, lieu écoute jeunes, podcasts à destination des familles, conférences...

En matière d'action sociale et solidaire, la crise énergétique est venue questionner fortement les attentes et les équilibres. Une nouvelle phase de réflexion est impulsée, en lien avec notre CCAS, notre centre social l'Agora et les associations caritatives de notre Ville, pour identifier les nouveaux besoins et impacts générés par le contexte inflationniste. Dans le contexte budgétaire tendu de 2023, la Ville maintient toutes ses subventions en direction des publics les plus fragilisés et ajustera, au cas par cas, sa politique sociale en attendant que de nouvelles conclusions puissent émerger.

Concernant l'Animation seniors, nous poursuivons toutes nos activités en faveur de la santé et du bien-être (ateliers de stimulation cognitives « chauffe-citron », sport en équilibre...) ainsi que nos activités de loisirs (offre de sorties et voyages renforcée, organisation de la Semaine Bleue...) pour tisser du lien entre nos aînés et travailler avec eux sur le « bien vieillir » en s'appuyant sur une offre de divertissement adaptée.

Une administration qui se modernise

En matière de transition numérique, la Ville d'Élancourt poursuivra la démarche engagée depuis 2020. Après une refonte de la page d'accueil du site Internet de la Ville, la nouvelle plateforme de gestion des démarches en ligne a été lancée début 2022, suivie d'une application mobile.

Lancée en janvier 2022, en partenariat avec un des leaders du marché français, cette nouvelle plateforme de gestion des démarches en ligne et son application mobile ont parfaitement répondu aux objectifs définis avec **90 460 demandes** durant l'année 2022. Véritable guichet unique dématérialisé à destination de l'ensemble des habitants et vecteur de dynamisme, elle simplifie le parcours de l'utilisateur et la relation mairie/habitants.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la gestion des autorisations d'urbanisme est dématérialisée, ainsi que la signature et les parapheurs électroniques qui permettent notamment de réduire la consommation de papier.

Cette transition numérique permet d'optimiser les moyens de la Ville, d'accroître l'efficacité des services et d'améliorer *in fine* le service rendu à l'utilisateur.

**Espace Citoyen
Premium**

90240

Demandes en 2022

Promouvoir le sport et ses valeurs

Toujours en perspective, l'organisation prochaine des Jeux Olympiques en 2024 renforcera l'esprit sportif de notre Ville avec au programme, deux grands rendez-vous en 2023: le passage de la dernière étape du Tour de France au pied de notre Colline, futur site olympique, en été, et le « Test Event » de l'épreuve de VTT en septembre 2023, organisé en lien avec SQY et Paris 2024.

Le « savoir rouler à vélo » et le « savoir nager » ont débuté, dès la rentrée, dans nos établissements scolaires et nos équipements sportifs, notamment grâce à l'ouverture du centre aquatique Castalia. Avec l'ouverture récente du Complexe Tennis et Sports, les scolaires vont aussi avoir accès à de nouvelles sensibilisations aux sports de raquettes. Une section tennis au collège de l'Agiot a ainsi pu être ouverte, reposant sur un partenariat entre la Ville, le Tennis Club et l'établissement.

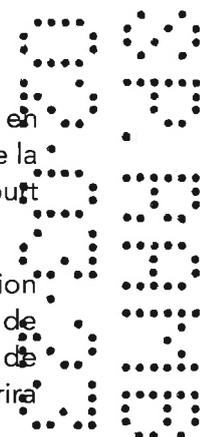
À l'image de la structure implantée à la Clef de Saint-Pierre en 2022, un espace fitness « street work out » sera construit au cœur du quartier des Petits Prés avant l'été 2023 pour un budget de 100 000 euros. Réalisé dans le cadre du réaménagement du quartier, il intégrera une réflexion autour de l'animation jeunesse, en association avec les jeunes et les sportifs du quartier.

Animer notre Ville

Les grands événements largement relancés en 2022 seront à nouveau au rendez-vous en 2023 avec la chasse aux œufs, la « démo des assos », une seconde édition de la Fête de la Ville, la Fête Nationale, la Fête d'Automne, le Forum des Associations, le Trail d'Élancourt et les festivités de Noël.

Sur le plan culturel, la prochaine saison du Prisme se concentrera sur une programmation populaire dédiée à un large public avec l'objectif de proposer toujours plus de divertissement et d'humour. La Ville soutiendra l'activité du Ciné 7 et valorisera l'activité de la Médiathèque des 7 Mares, entièrement renouvelée sous l'impulsion de SQY, qui rouvrira dès la fin février 2023.

Les travaux de réhabilitation de la Maison de quartier de l'Agiot sont programmés en 2023. Cet équipement fera l'objet d'une rénovation globale et d'un aménagement intérieur afin de mieux répondre aux attentes de nos associations. Les travaux d'isolation extérieure, réalisés en 2014, seront renforcés pour viser la certification thermique supérieure RT 2020.



5. LA PRÉVISION BUDGÉTAIRE

En périodes d'incertitudes, prendre le temps de construire les orientations budgétaires est primordial. Il faut identifier les paramètres et les contraintes qui affecteront la trajectoire financière de la Ville, tant en recettes, qu'en dépenses.

Il faut mettre en balance les objectifs d'action et surtout veiller à préserver les capacités soutenables. Plus que jamais, ce cap doit pouvoir s'ajuster si ce qui apparaît comme une crise se révèle être la nouvelle normalité. Cette exigence doit être appliquée tant au fonctionnement qu'à l'investissement.

La prudence est dès lors de mise.

En ce sens, est présentée, ci-dessous, une première estimation des montants prévus pour l'exercice 2023, étant entendu que les arbitrages budgétaires ne sont pas encore terminés et que de nouveaux éléments non connus à ce jour sont encore susceptibles de venir modifier ces chiffres d'ici le vote du budget primitif.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement sont en hausse de 1,2 % de budget à budget.

Le poste des impôts et taxes devrait être, cette année, le principal vecteur de hausse des recettes réelles de fonctionnement sous l'impulsion de la valorisation par l'État des bases locatives (en hausse de + 7,1 %) (voir partie loi de finances).

La dotation globale de fonctionnement pourrait bénéficier d'une stabilisation, voire d'une légère augmentation, mais qui resterait nettement inférieure à l'inflation. Dans un souci de prudence, elle est évaluée pour 2023 à 1,01 M€ au lieu de 1,02 M€ en 2022.

Le produit des droits de mutation pourrait être affecté par l'augmentation des taux d'intérêts et de ces conséquences sur le marché immobilier. Par prudence, il sera volontairement estimé à 1 M€ (1,3 M€ en 2022).

Les autres postes quant à eux, devraient évoluer plus faiblement de BP à BP.

Les produits des services aux usagers et des domaines sont inscrits pour des montants proches des réalisations de 2022 soit **3,6M€**.

Au final, les recettes réelles de fonctionnement du BP 2023 sont actuellement estimées à 38,8 M€ en progression de 1,20 % par rapport au budget 2022 (38,39 M€)

L'impact de l'inflation pour 2022 et prévisionnel pour 2023 est marqué dans ce budget primitif par la hausse de quatre postes de charges :

- + 4.2 % du marché de restauration scolaire et petite enfance,
- + 30 % de dépenses énergétiques, soit environ 0,9 M€
- + 1,36 % pour les charges de personnel s'expliquant par :
 - Revalorisation du point d'indice de 3,5 % ;
 - Mesures catégorielles décidées par l'État ;
 - Revalorisation du SMIC (+ 5,34 % en 2022 et 1,81 % au 01/01/2023) ;
 - Glissement vieillesse technicité classique (1,5 %)
 - Gestion des dépenses de personnel.

- 114,2 % pour les charges financières suite à l'évolution globale de la dette en 2022.

À l'inflation directe sur l'énergie et indirecte sur la masse salariale s'ajoute une tension sur les prix dans un très grand nombre de domaines.

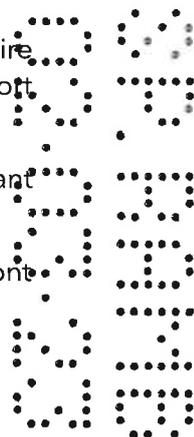
Alimentation, déchets, produits (ouate, nettoyage...), fournitures, matières premières, prestations ... tous les achats et contrats de la Ville sont concernés par l'omniprésence de l'inflation.

Afin d'endiguer ces tendances haussières, la Ville s'engage dans une orientation budgétaire de prudence : le gel de l'évolution de ses dépenses de fonctionnement en 2023 par rapport au budget primitif 2022, hormis les postes évoqués précédemment.

La hausse du chapitre des charges à caractère général serait d'environ + 10 % représentant 0,9 M€, à comparer au 9,2 M€ réalisés en 2022.

Les atténuations de produits qui intègrent les fonds de péréquation (FSRIF et FPIC) sont provisionnés à hauteur de 1,2 M€, soit 0,3 M€ de plus par rapport au budget 2022.

Le résultat de fonctionnement reporté est prévu à 1,2 M€ à l'identique de 2022.



Ainsi, toutes choses égales par ailleurs, les dépenses réelles de fonctionnement du BP 2023 devraient être comprises entre 38,9 M€ et 40 M€.

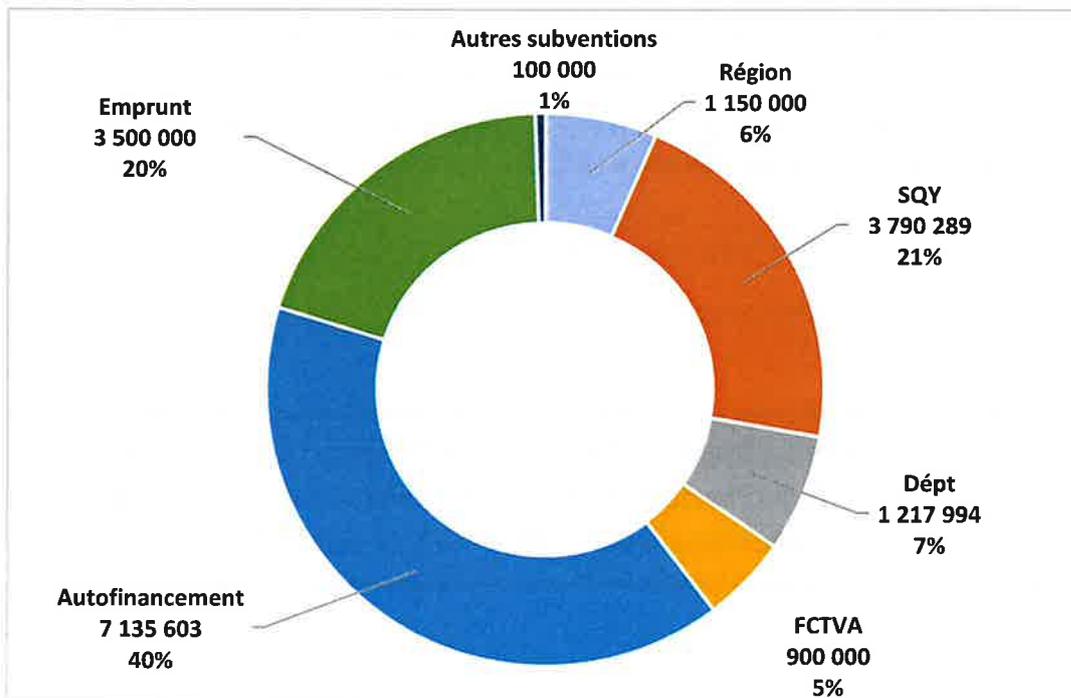
LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En 2023 les dépenses d'investissement devraient s'élever à 17,4 M€ et concerneront notamment la poursuite, la finalisation ou le commencement des projets ci-dessous :

- La réhabilitation et la végétalisation du cœur urbain de la Clef de Saint-Pierre pour un montant de 2,2 M€
- Le changement de la toiture de l'école Willy-Brandt pour un coût de 2,3 M€
- La réhabilitation de la Maison de l'Agiot, dont le chiffrage est en cours avec les études de l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Au-delà de ces projets structurants, la Commune maintient ses enveloppes de travaux récurrents comme celle pour les écoles à hauteur de 1 M€.

Les recettes d'investissement estimées à 17,4 M€ comprennent des subventions à percevoir de la part des partenaires institutionnels (État, Région, Département, SQY), le FCTVA, les cessions qui se répartissent comme suit :



LA PRÉSENTATION DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2023 - 2025

Le plan pluriannuel d'investissement (PPI) ne constitue pas un plan d'exécution, celui-ci étant fixé année après année dans le cadre budgétaire. Il a vocation à positionner les différents projets d'investissement dans le temps pour évaluer la capacité de financement de la Municipalité.

En 2022, trois gros chantiers ont pu être réalisés : la réalisation du Complexe Tennis et Sports, le Centre Aqualudique et le changement de la toiture au Complexe Sportif Europe.

Les principaux projets programmés sur la période 2023-2025 sont les suivants :

- La toiture de l'école Willy-Brandt sera intégralement refaite pour passer sur une toiture complètement isolée pour un coût prévisionnel de 2,3 M€ (prix définitif connu à l'attribution du marché) ;
- La réhabilitation de la Maison de l'Agiot, dont les études ont commencé par l'attribution d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), est estimée avant l'attribution du marché à un coût prévisionnel de 2,4 M€ ;
- La réalisation des travaux dans le quartier de la Clef de Saint-Pierre avec notamment l'aménagement des deux ronds-points, la rénovation et végétalisation de la Place de Paris, la rue d'Athènes et du Luxembourg, la réalisation d'un nouveau parvis à l'école Jean-Monnet et un réaménagement de la Place de Berlin. Le coût total de ces opérations représente 4,7 M€ dont 1,14 est financé par l'Agglomération et 1 M€ par la Région.
- Le lancement des études dans le cadre de l'aménagement du quartier des Petits Prés (dispositif « PRIOR »). À ce jour, cette opération, dont le calendrier de réalisation n'est pas arrêté, représente un coût global de presque 50 M€ HT. La participation de la commune sera de 4,7 M€ HT pour deux opérations que sont l'aménagement du « Cœur de quartier » et la création d'un « Pôle éducatif ».
- Les enveloppes pour les travaux récurrents réalisés sur le patrimoine bâti, les jeux, les espaces verts et les voiries de la Commune ainsi que les acquisitions de matériels et mobiliers.

Afin de financer son PPI 2023-2025, la Commune, consciente des enjeux liés aux subventions, explore activement toutes les possibilités de participations financières auprès de différents partenaires : État, Région, Département, CAF, SQY.

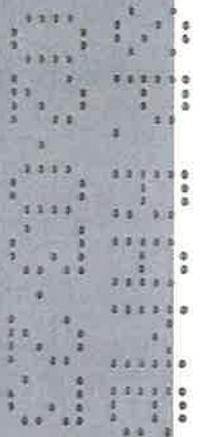
À l'heure actuelle, la PPI n'est pas équilibrée en dépenses et en recettes pour les années 2024 et 2025.

La commune bénéficie également de travaux réalisés par SQY dans le cadre de sa PPI. Ainsi les travaux de réhabilitation du bassin de la Muette, prévue à partir du mois d'octobre 2023, seront réalisés pour un coût estimé à 2,5 M€.

Liste des équipements concernés par le PPI

	2023	2024	2025	Total
Recettes				
FCTVA	900	1 200	1 000	3 100
Subventions grandes opérations	950			950
Autres subventions et recettes	2 600	600	600	3 800
Opérations foncières immobilières	1 200			1 200
Emprunts	3 500	1 500	1 500	6 500
TOTAL Recettes	9 150	3 300	3 100	15 550
Dépenses récurrentes				
Équipements sportifs et culturels	100	300	250	650
Écoles, Centres de Loisirs, Crèches	800	1 000	1 000	2 800
Voirie, Jeux, Espaces verts	600	300	500	1 400
Autres Bâtiments	200	200	200	600
Acquisition de mobiliers et matériels	1 035	500	500	2 035
Remboursement capital	1 565	1 546	1 636	4 747
Opérations pluriannuelles				
Toiture Willy Brandt	2 300			2 300
Aménagement du quartier de la CSP	2 200	700		2 900
Maison de quartier de l'Agiot	130	750	750	1 630
PRIOR	100	150	1 000	1 250
Complexe Sportif Europe	120		500	620
TOTAL PPI	9 150	5 446	6 336	20 932

PROSPECTIVE 2023



6. LA PROSPECTIVE



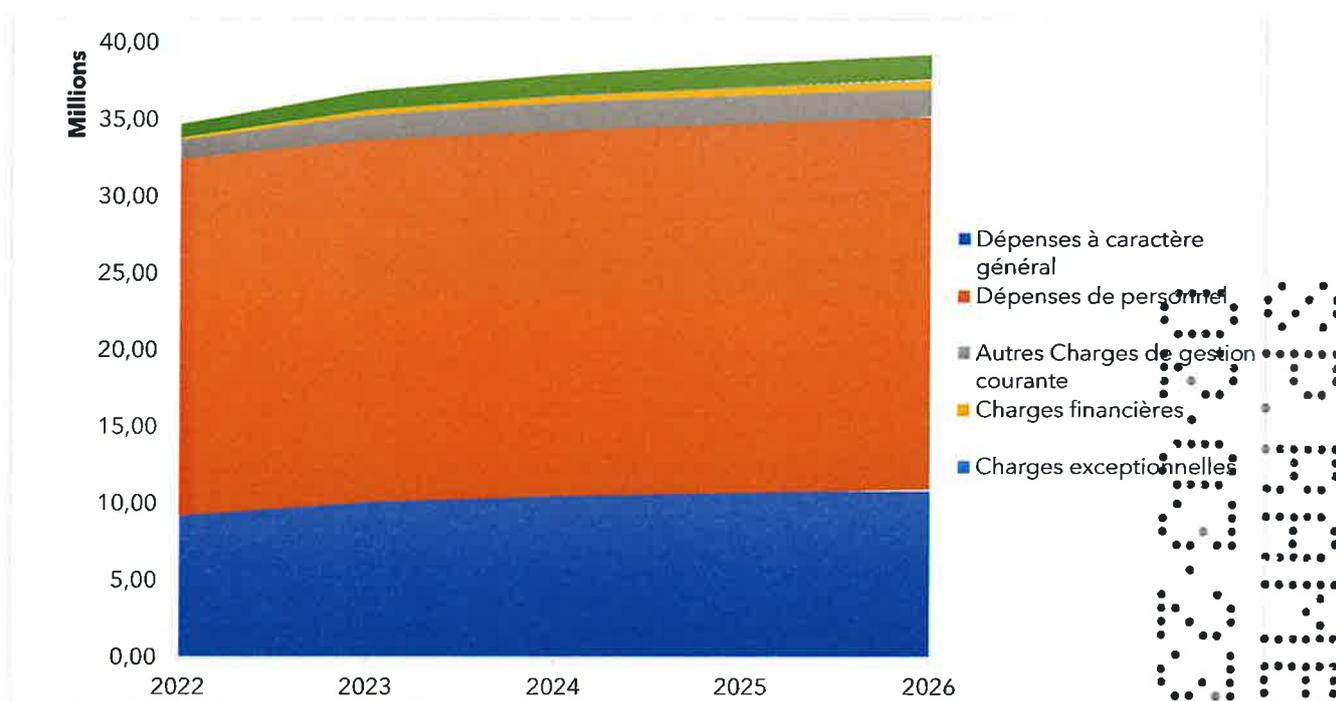
La prospective est rendue difficile par les fortes incertitudes qui subsistent pour les années à venir :

- L'inflation et le prix de l'énergie sont difficiles à prévoir.
- Le risque de voir les communes contribuer au redressement des comptes publics nationaux, par une baisse des dotations ou par une augmentation du Fonds de Solidarité de la Région Île-de-France (FSRIF) et/ou du Fonds national de Péréquation des ressources Fiscales Intercommunales et Communales (FPIC).
- L'instauration dans un avenir proche d'un contrat de confiance avec l'État (qui limite l'augmentation des dépenses de fonctionnement à un demi-point en dessous de taux de l'inflation) ou tout autre moyen pour contraindre le budget des collectivités locales.
- L'adaptation des indicateurs financiers induite par les réformes de la fiscalité locale (suppression de la taxe d'habitation et réduction des bases des locaux industriels), dont les conséquences de l'application sont difficiles à déterminer.

DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT

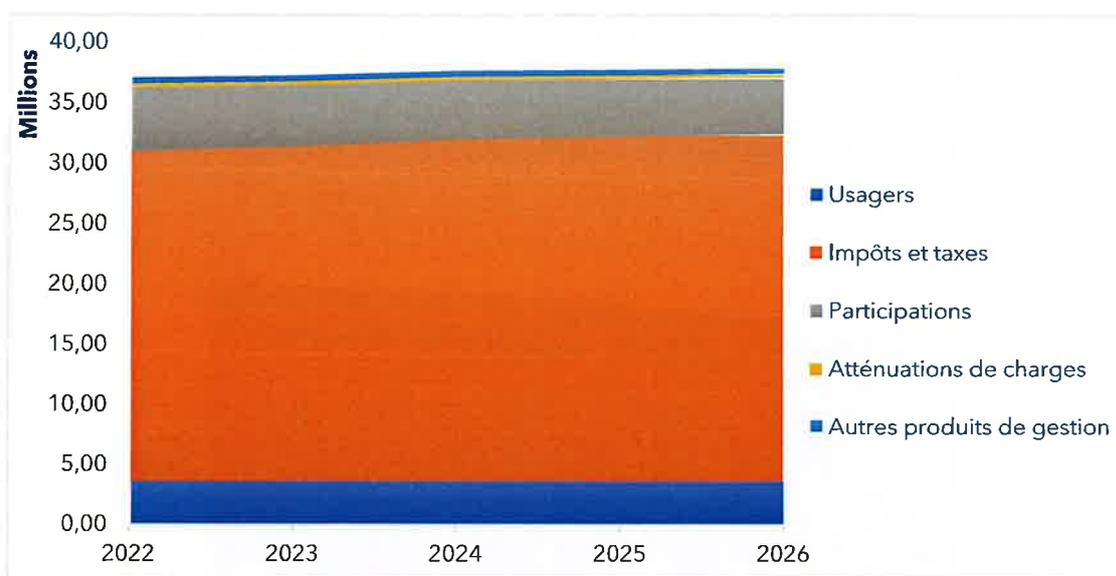
En matière de prospective, l'étude de la réalisation des principales dépenses du budget est établie en prenant comme hypothèse une augmentation :

- Des dépenses de personnel de 1 % par an à partir de 2024,
- Des charges à caractère général à 3 % en 2024 et 2,1 % en 2025 et 1,8 % à partir de 2026,
- De la compensation d'exploitation du Centre Nautique dans les charges de gestion courante,
- Des charges financières en fonction de l'endettement,
- De la progression régulière de la péréquation (FSRIF et FPIC).



La prévision pour les recettes est établie sur la base :

- D'une stagnation des versements des usagers pour 2023-2026,
- D'une baisse annuelle de notre DGF de 20 % par an à partir de 2024,
- D'une hausse des impôts et taxes limitée à la revalorisation des valeurs locatives ou une augmentation physique des bases de 5 % en 2024 et 2 % à partir de 2025,
- D'une stagnation des autres produits de gestion courante à partir de 2023.



À la lecture de ces deux graphiques, un constat s'impose : les dépenses augmentent et les recettes stagnent.

Pour les recettes, la hausse des valeurs locatives liée à l'inflation permet de réduire les effets du désengagement de l'État dans le financement des communes au détriment de la compensation de la hausse subie des dépenses. Cela laisse comme toujours, une seule possibilité l'augmentation de la taxe foncière ou/et des tarifs des prestations.

Pour les dépenses, les évolutions subies, du fait des augmentations du coût de l'énergie et des matières premières, s'ajoutent à l'évolution prévisible de la contribution de la commune à la péréquation.

Dans ces conditions, l'exercice de la prospective reste aléatoire, tant les éléments à prendre en compte varient fortement d'une année sur l'autre, voire en cours d'année.

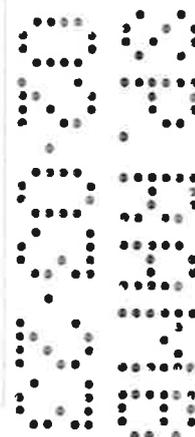
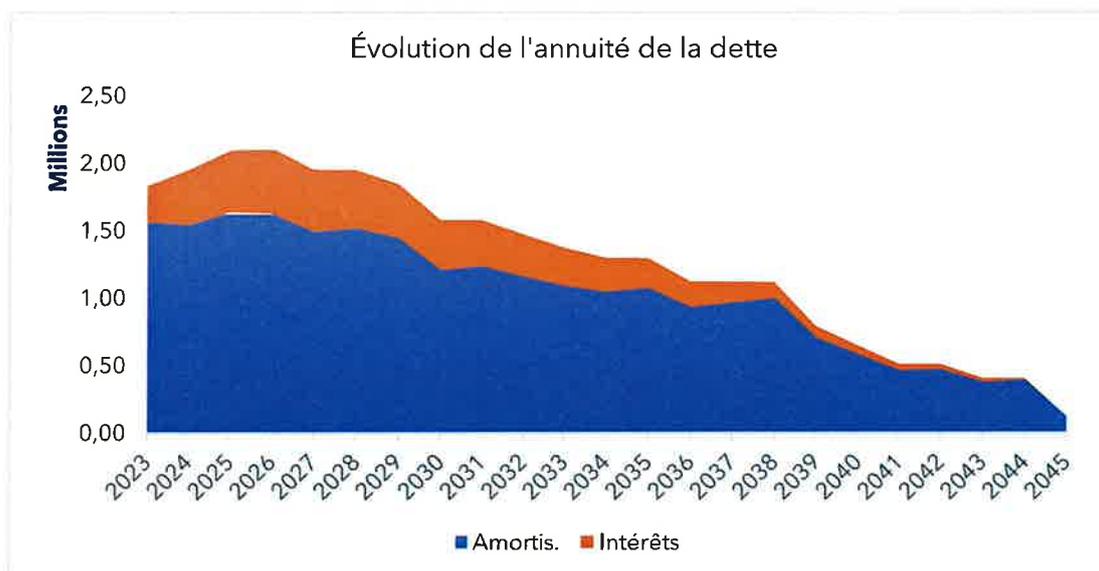
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

À ce stade de la préparation budgétaire, les dépenses reposent sur la PPI exposée précédemment et qui nécessitera d'être financée en partie par le recours à l'emprunt.

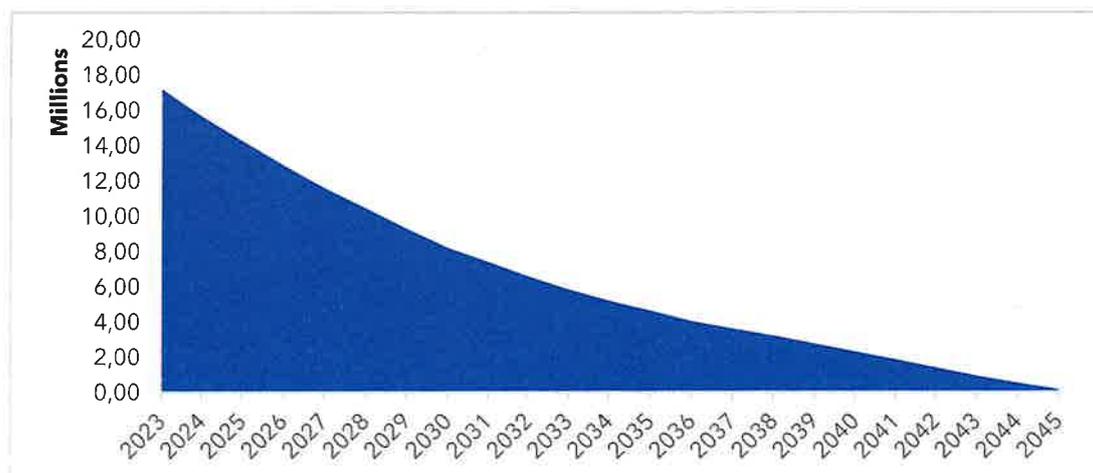
Les hypothèses suivantes ont été retenues :

- En 2023 : un emprunt de 3,61 M€ sur 15 ans au taux de 4,5 %, et un remboursement à partir de 2024,
- Pour les deux années qui suivent, un emprunt de :
 - 1,5 M€ sur 15 ans au taux de 5 % en 2024, un remboursement à partir de 2025
 - 1,5 M€ sur 15 ans au taux de 4 % en 2025, un remboursement à partir de 2026

Sur cette base, le remboursement de la dette s'effectue selon le graphique ci-dessous :



Le capital restant dû au 1^{er} janvier, évolue de la façon suivante :



À l'heure des choix...

CONCLUSION

En réalisant l'équipe de Jean-Michel Fourgous dès le 1^{er} tour lors des élections municipales de 2020, les Élancourtois ont fait le choix de la clarté, du sérieux et de la compétence. Ainsi, la route du mandat 2020-2026 était-elle tracée.

Mais il reste à la rendre possible tous les jours et à décider tous les ans d'un budget annuel qui ajuste minutieusement cette marche aux contingences du moment. Qui, en effet, aurait imaginé début 2020 les conséquences catastrophiques du virus de la Covid-19 ? Qui pouvait prévoir qu'il y aurait une guerre de haute intensité en Europe en 2022 qui entraînerait une telle crise économique ?

C'est ce difficile exercice d'ajustement dynamique de nos moyens au contexte qu'il nous faut faire pour 2023. Ce débat budgétaire doit être l'occasion de faire collectivement des choix qui nous engagent : les meilleurs possibles avec les marges de manœuvre qui sont les nôtres, compte tenu des difficultés nationales et du désengagement progressif de l'État à l'égard de nos communes.

Plus que jamais, le budget est donc le moment de faire des choix : pas des choix idéalisés, déconnectés de la réalité, mais des choix éclairés, judicieux et chiffrés. Le budget est un exercice de transparence et de vérité, car les chiffres ne mentent pas.

Nous sommes une équipe des gestionnaires réfléchis, dont le dialogue est la marque de fabrique. Nous souhaitons que les élus de l'opposition saisissent notre main tendue et fassent enfin preuve d'ouverture, de bienveillance, de respect de l'intérêt général, avec des propositions qui pourraient, pourquoi pas, rencontrer un écho positif au sein de notre assemblée communale.

Nous aimons tous Élancourt et nous voulons le meilleur pour les Élancourtois. Alors, ce moment d'écoute et de débat doit donc être l'occasion de réfléchir ensemble, en toute bonne foi de dépasser les vieux clivages politiques stériles, comme notre équipe en fait tous les jours la démonstration depuis 1996.

« L'enthousiasme est à la base de tout progrès. » (H. Ford)

* * *